

## Etat civil

### Formalités à remplir après la déclaration de décès

#### Administrations et instances à informer :

Les administrations et instances suivantes demandent un **original** de la copie intégrale ou de l'extrait d'acte :

- **Caisse de maladie** : 1 copie intégrale de l'acte de décès + factures acquittées des frais de l'enterrement, qui donneront droit à un remboursement des frais...
- **Caisse(s) de Pension(s)** : 1 copie intégrale de l'acte de décès + 1 copie intégrale de l'acte de mariage, établie après le décès, si le conjoint a droit à une pension de survie.
- **Instituts bancaires et éventuellement CCP** : 1 copie intégrale de l'acte de décès + 1 acte de notoriété établi par un notaire.
- **Notaire** (si un testament a été fait) : 1 copie intégrale de l'acte de décès.

Pour les administrations et instances suivantes, une **copie** des documents suffit :

- **Caisse de décès** : 1 copie intégrale de l'acte de décès, si le/la défunt/e y était affilié/e.
- **Caisse Médico-Chirurgicale** : 1 copie intégrale de l'acte de décès, si le/la défunt/e y était affilié/e.
- **Fonds National de Solidarité** : si la défunte était bénéficiaire du forfait d'éducation (Mammerent).
- **Employeur du défunt/de la défunte** : 1 copie intégrale de l'acte de décès.
- **Employeur de tous ceux bénéficiant d'un congé extraordinaire** : 1 copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès → 3 jours en cas de décès d'un parent ou allié du 1<sup>er</sup> degré (=conjoint, parents, enfants) ; 1 jour en cas de décès d'un parent ou allié du 2<sup>e</sup> degré.
- **Etablissements scolaires** (des enfants resp. petits-enfants) : 1 copie intégrale ou 1 extrait de l'acte de décès).
- **Compagnies d'assurance** (si assurance-vie) : 1 copie intégrale de l'acte de décès + un acte de notoriété établi par un notaire).
- **Société Nationale de Contrôle Technique** (si le défunt/la défunte était propriétaire d'un véhicule immatriculé à son nom) : 1 copie intégrale de l'acte de décès + 1 acte de notoriété établi par un notaire.
- **Consulat ou Ambassade** (s'il s'agit d'un ressortissant étranger : 1 copie intégrale de l'acte de décès + 1 extrait de l'acte international, formule C + passeport).